



# MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU** **22 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 22 septembre 2017, à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Jean-Hubert BRACHET, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique NARDARI.

**Étaient présents :**

M. ELOY Dominique, Mme VANNESTE Béatrice, M. PAGET Cyrille, Mme LEROUX Brigitte, Mme NARDARI Monique, M. BAUDET Gilbert, Mme QUELLA-GUYOT Isabelle, M. BERJONNEAU Jean-Philippe, M. SIMON Robert, M. GRIS Alain, Mme MARTIN Josiane, M. PROUX Bertrand, M. BON Rémy Mme QUAIS Sandrine, Mme SIMONNET Nathalie, M. GRATREAU Lionel, M. ROUSSEAU Benoît, Mme COLOMBEAU Catherine, Mme MOREAU Sandrine, Mme BOHRER-DUMONT Estelle, Mme VANDER MEULEN Aurore, M. BARRAULT Julien, Mme GAUTIER Sophie.

**Procurations :**

NÉANT

**Était absent :**

NEANT

**A été nommé secrétaire de séance :** Mme Sophie GAUTIER

**Date de convocation :**

19 septembre 2017

**Date d'affichage :**

19 septembre 2017

- **ÉLECTION DU MAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N° 49 DU 22 SEPTEMBRE 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7;  
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après:

**Premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral): 0

Nombre de suffrages blancs : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 20

**Majorité absolue: 11**

**Ont obtenu:**

M. ELOY Dominique	<b>17</b>	<b>dix-sept</b>
Mme VANNESTE Béatrice	<b>1</b>	<b>un</b>
M. PAGET Cyrille	<b>1</b>	<b>un</b>
Mme MARTIN Josiane	<b>1</b>	<b>un</b>

M. Dominique ELOY, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, a été proclamé maire.

- **FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**  
**DÉLIBÉRATION N° 50 DU 22 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que la fixation du nombre de postes d'adjoints au maire relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Il vous est proposé de voter pour un nombre de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la détermination à 3 postes du nombre d'adjoints au Maire.

● **FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**  
**DÉLIBÉRATION N° 51 DU 22 SEPTEMBRE 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune de ces listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

**Premier tour de scrutin:**

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après:

**Premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral):0

Nombre de suffrages blancs : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 20

**Majorité absolue: 11**

Ont obtenu:

Liste Mme Béatrice VANNESTE	20	<b>vingt</b>
-----------------------------	----	--------------

La liste de Mme Béatrice VANNESTE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire:

- Mme Béatrice VANNESTE
- M. Cyrille PAGET
- Mme Brigitte LEROUX

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.**